

# « MINI-STAGES D'OBSERVATION »

Lycée hôtelier de La Rochelle - année scolaire 2023/2024

<u>( merci de rempl</u>	<u>ir lisiblement ce</u>	document!)				
Collège :						
Code postal : Téléphone : Personne à conta	cter:	Fax établisseme	 ent : ligne c	 lirecte :		
adresse e-mail :			@			
NOM 6	et Prénom des élé Prénom	Numéro tel responsable	effectuer un mir Bac STHR*	ni-stage, souhait Bac Pro*	d'orientation* CAP*	Je ne sais pas
<b>Attention</b> : * Nous n'est pas toujours p			n fonction des s	ouhaits d'orientat	ions indiqués r	nais cela
novembre 🗆 (	•	janvier □ fév		s □ avril □		
Jours ou période	à <b>éviter</b> (indisponi	bilités des élèves, voya	ge, épreuve, stage	):		
Commentaire	,					:
à, l Signature du res		1	Prénom	Qualité		
	Merci d'	'adresser cett	e fiche par o	courriel à :		
	<u>se</u>	<u>bastien.boura</u>	in@ac-poiti	<u>ers.fr</u>		



## Accueil en MINI-STAGES des 3èmes, 2023/2024

### **CONSIGNES GENERALES**

- NB : Nous n'accueillons pas les élèves de 3è dans le cadre du stage de découverte de 5 jours
- Nous ne prenons pas d'inscription par téléphone ou fax, uniquement par E-mail.
- Nous ne traitons aucune demande émanant directement des parents d'élèves.
- Nous n'assurons pas le transport de vos élèves entre le lycée et la gare SNCF
- La période pour l'année scolaire 2023-2024 va du 14 novembre 2023 au 11 avril 2024
- L'horaire de la journée de mini stage est de 8h15 à 13h30
- Covid-19 : les stages se déroulent selon le protocole en vigueur (le cas échéant).

#### PROCEDURE D'INSCRIPTION

- Nous traitons les fiches d'inscriptions par ordre de retour dans la mesure du possible, Toutefois pour des questions pratiques nous pouvons scinder des groupes ou au contraire regrouper des élèves,
- Les renseignements portés sur les fiches d'inscription doivent être lisibles,
- Pour des questions de capacité d'accueil, nous limitons le nombre de demandes à 5 par établissement pour l'année, (un peu + pour les collèges à fort effectif). Il préférable mais pas obligatoire de regrouper vos demandes. Les éventuelles demandes supplémentaires seront honorées en fonction des disponibilités.
- Nous souhaitons une courte lettre de motivation pour nos filières, expliquant le projet d'orientation.
- L'inscription de l'élève est valide à la réception de la convention et du règlement du repas de 4,90€

Toute annulation devra nous être communiquée dans les meilleurs délais pour réutiliser la place vacante. **Toute absence ne donnera pas lieu à un report de date.** 

## PROCEDURE DE CONVENTIONNEMENT

- La convention est établie par le lycée hôtelier en fonction des éléments de la fiche d'inscription,
- La convention vous est adressée par courriel, il vous appartient de l'imprimer,
- La convention doit nous être retournée signée, accompagnée du règlement du forfait du repas dans un restaurant pédagogique de 4,90 € par stagiaire. (Chèque à l'ordre du « lycée hôtelier de La Rochelle »).
- La convention signée des 3 parties vaut convocation, aucun autre courrier ne sera adressé.

## **CONSIGNE AUX STAGIAIRES**

- Tenue de ville correcte, en évitant jean 's et jogging
- Chaussures fermées et propres, en évitant les baskets
- Cheveux propres et coiffés
- Retirer les piercings
- Le lycée hôtelier fourni une blouse blanche pour l'accès aux ateliers

#### DEROULEMENT DE LA JOURNEE DE MINI STAGE

- 08h15 : Accueil dans le patio du lycée hôtelier, Avenue des Minimes à La Rochelle, présentation des filières, passage au vestiaire et remise d'une blouse, charlotte etc...
- 09h00 à 11h30 : Participation aux ateliers pédagogiques par alternance (cuisines, service de restaurant)
- 11h30 à 12h00 : Pause
- 12h00 à 13h15 : Repas dans un restaurant d'initiation\* servi par nos élèves (ou exceptionnellement au self en cas d'imprévu).
- 13h15 à 13h30 : Evaluation du stage puis retour dans les familles

NB : notre journée « Portes Ouvertes » aura lieu le samedi 10 février 2024